



Dettes et santé : Enjeux pour les professionnel·le·s et projet de modification de la LP

Pascal Pfister, secrétaire générale DCS
Colloque HETSL, 20 mars 2024

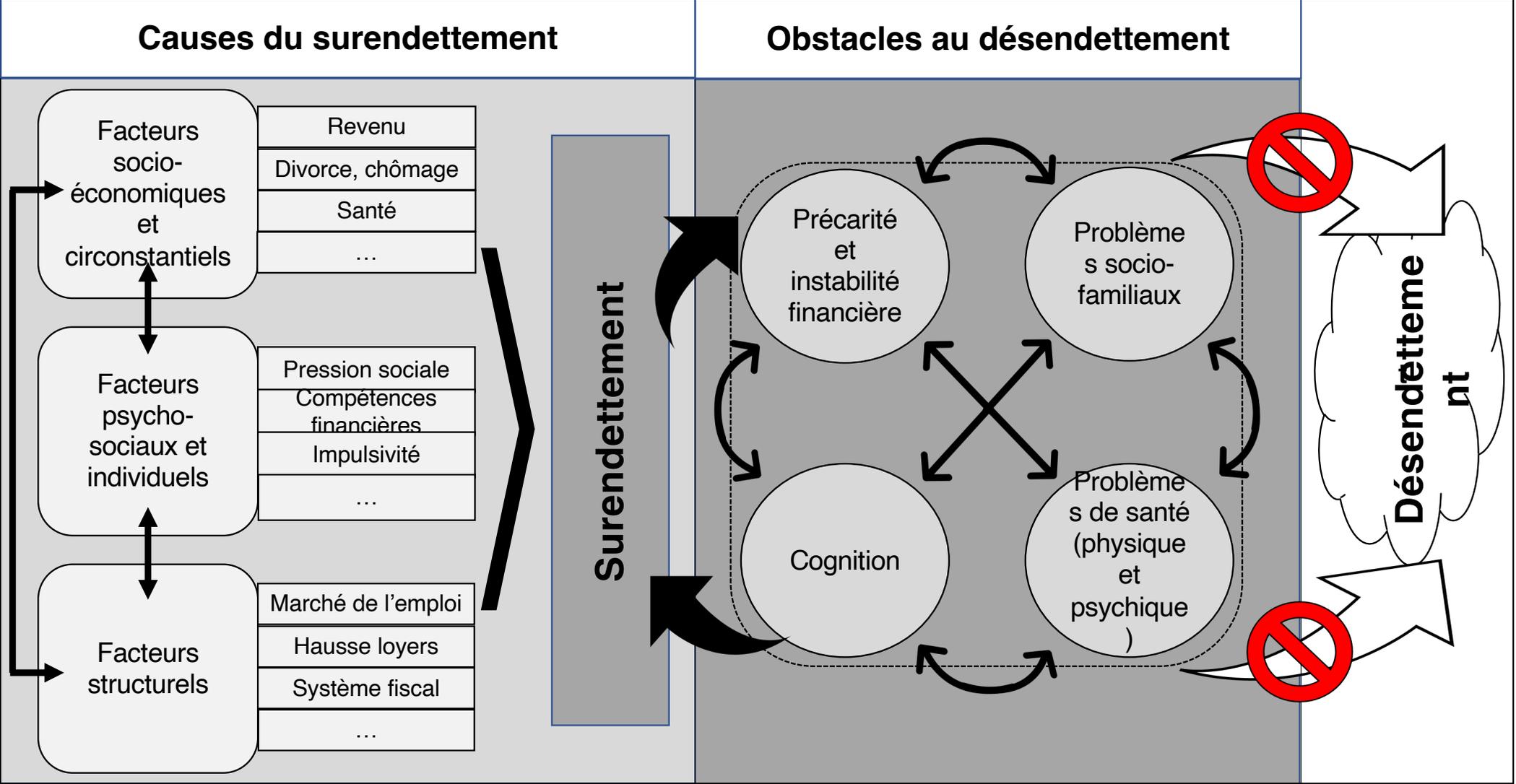
1. Reconnaître le surendettement comme un problème social

"Celui qui, le week-end, chasse et fait vrombir sa voiture de sport louée à travers les quartiers et les rues est lui-même responsable s'il a des dettes et est surendetté".



- Préjugés
- Sujet tabou
- Responsabilité personnelle / individuelle

Modèle de Dieguez et Dieguez



- Coûts de la santé
- Désintégration sociale
- Manque d'intégration professionnelle
- **Manque de perspectives**

- Gaspillage du potentiel des personnes concernées
- Problèmes financiers consécutifs pour la collectivité



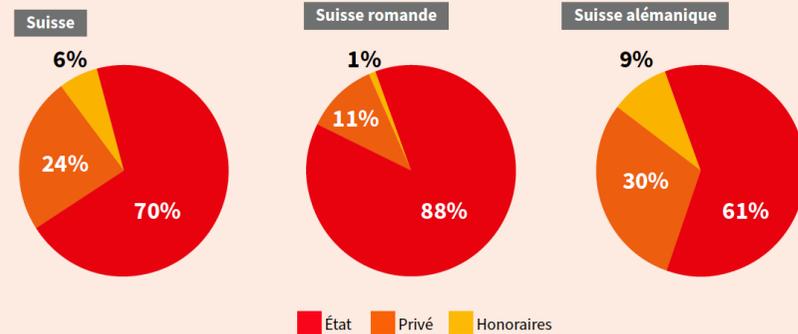
2. Combattre le surendettement

Pourcentages de postes pour 1000 habitants par canton

NE	4.77	BE	1.20
GE	4.39	UR	1.08
BS	2.90	Suisse alémanique	0.83
SH	2.63	SG	0.77
Suisse romande	2.60	AG/SO	0.71
ZG	2.53	GR	0.70
VD	2.50		
Suisse	2.09	TG	0.67
GL	1.72	LU	0.63
TI	1.60	SZ	0.62
FR	1.51	VS	0.57
BL	1.42	ZH	0.56

Sources de financement des services de conseil en matière d'endettement à but non lucratif

	Cantons	Communes/régions sociales/districts	Fondations privées	Églises	Cotisations des membres/Dons	Honoraires	Autres
Suisse	59%	11%	7%	9%	3%	6%	4%
Suisse romande	88%	0%	5%	0%	0%	1%	6%
Suisse alémanique	45%	16%	8%	14%	5%	9%	4%



De la prévention individuelle et structurelle ...

- Compétence financière
- Détection précoce
- Réglementation en matière d'octroi de crédits
- Prélèvement directe des impôts et prime maladies
- Etc.

... jusqu'au désendettement

- Accompagnement psychosocial par des spécialistes du travail social
- Assainissement des dettes selon la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP)

3. Revision LP: Une deuxième chance pour les personnes surendettées

Le projet fédéral



- La boîte à outils de la LP doit être complétée par de nouveaux instruments : Différents instruments conviennent à différents "types de débiteurs".
- Sur le modèle de l'Autriche :
 1. déclaration de force obligatoire des concordats avec quote-part prometteuse
 2. procédure de saisie sous surveillance officielle avec annulation des dettes restantes
- Consultation de juin à septembre 2022, le message du Conseil fédéral est attendu au plus tôt au second semestre 2024.

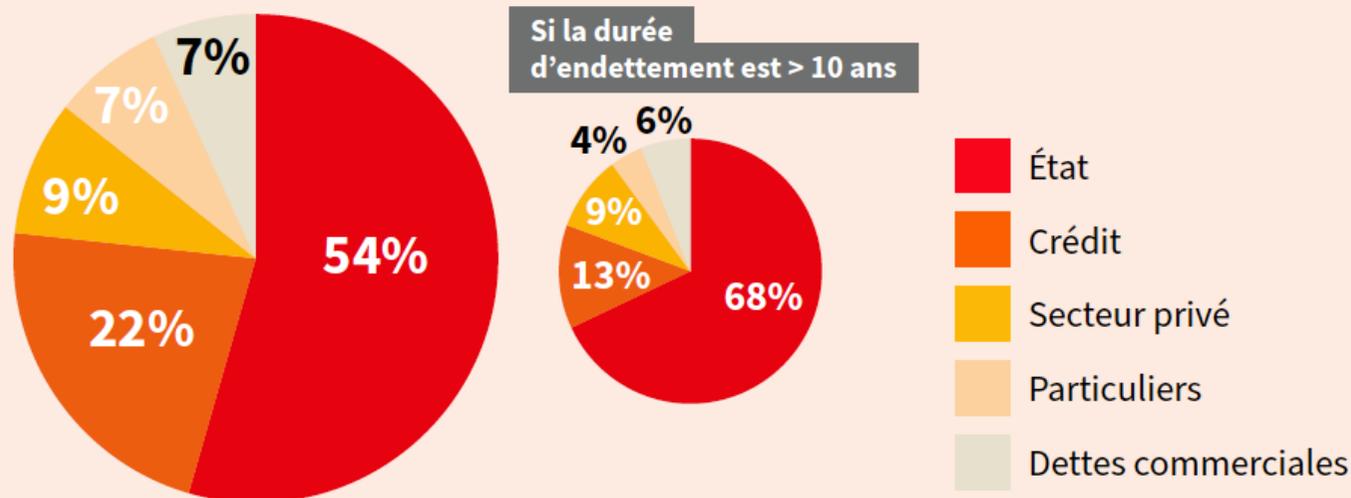
Croix-Rouge suisse

"L'endettement à vie des personnes concernées, tel qu'il est pratiqué aujourd'hui (est) **difficilement justifiable** au vu des graves conséquences qu'il entraîne, d'autant plus que même les créanciers n'en tirent guère d'avantages dans la plupart des cas".

"Pour la CRS, il est extrêmement souhaitable qu'en principe, toute personne durablement insolvable qui ne peut pas se libérer de ses dettes par ses propres moyens dans un avenir prévisible se voie offrir **une seconde chance de vivre sans dettes**".

La collectivité est le plus grand créancier

Part des dettes auprès de l'Etat et des particuliers



Centre Patronal

«Force est néanmoins de constater que, en l'absence d'une telle procédure, les créanciers n'ont pas beaucoup plus de perspectives d'être désintéressés, de sorte que **maintenir les débiteurs dans une situation inextricable ne présente d'intérêt pour personne.**»

«L'impossibilité de recourir à nouveau à la procédure d'assainissement avant un délai de quinze ans permet par ailleurs d'éviter les abus.»

Principaux éléments de la nouvelle procédure:

- Obstacles élevés à l'accès
- Procédure de saisie pendenat quatre ans
- Période de bonne conduite
- Annulation des dettes restantes

Conférence des préposés aux poursuites et faillites de Suisse

"Le concept consistant à accorder au débiteur une annulation des dettes restantes après une procédure de faillite d'assainissement suivie d'une période de prélèvement des revenus **a manifestement fait ses preuves dans les pays voisins** et nous semble en principe conforme au but recherché".

Tous gagnants grâce au désendettement:
Permettons aux personnes fortement
endettées de prendre un nouveau départ !

Contact

Pascal Pfister, Secrétaire général
Dettes Conseils Suisse | Ochsengasse 12 | 4058 Bâle
Tel. 078 209 12 34 | administration@schulden.ch
www.schulden.ch